



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 décembre 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali

I. Introduction

1. Par sa résolution [2423 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2019 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à cette résolution, en particulier sur les progrès accomplis dans l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (voir [S/2015/364](#) et [S/2015/364/Add.1](#)) et l'action menée par la Mission pour l'appuyer. On trouvera dans le présent rapport les principaux faits survenus au Mali depuis mon rapport précédent ([S/2018/866](#)).

II. Faits politiques importants

2. Des mesures ont été prises par les parties signataires en vue de mettre en œuvre l'accord de paix, y compris le lancement d'un processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration, et la mise en place de 10 administrations intérimaires au niveau des cercles, réparties dans les régions de Kidal, de Ménaka, de Tombouctou et de Taoudenni (qui en compte deux). En revanche, il n'y a eu aucun progrès dans la mise en place des autorités intérimaires et aucun accord n'a été conclu concernant les quotas d'intégration dans les forces terrestres. Le Pacte pour la paix signé le 15 octobre entre le Gouvernement malien et l'Organisation des Nations Unies a engagé les parties maliennes à poursuivre et à accélérer le processus de paix de manière plus inclusive. Cherchant à créer des conditions favorables aux réformes politiques et institutionnelles, le Premier Ministre, Soumeylou Boubèye Maïga, a entamé des consultations avec les acteurs politiques et sociaux, y compris les membres des mouvements armés signataires.

A. Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

3. Au cours de la période considérée, le Comité de suivi de l'Accord a tenu trois réunions ordinaires au cours desquelles il a fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord. À la réunion tenue le 18 septembre, les participants se sont félicités de la nomination du tout premier Ministre de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale, Lassine Bouaré, dont le ministère



a pour vocation de coordonner l'action menée par le Gouvernement en vue d'appliquer l'Accord.

4. À la réunion tenue le 15 octobre, Lassine Bouaré a annoncé la création d'un forum stratégique et de quatre sous-comités techniques nationaux, correspondant à chacun des sous-comités du Comité chargés de l'application de l'Accord. Le Comité continuera d'assurer le suivi de l'application et de régler les différends entre les parties. À sa réunion du 12 novembre, il a approuvé la création d'un groupe de travail sur la participation des femmes au processus de paix, qui relèvera de l'autorité de la MINUSMA.

5. Le Pacte pour la paix, par lequel le Gouvernement a réaffirmé son engagement en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'Accord, a été signé au cours de la même réunion par le Ministre Bouaré et mon Représentant spécial pour le Mali. Il y est notamment stipulé que le processus de paix doit être plus inclusif, que les groupes armés doivent progressivement disparaître pour céder la place à une armée reconstituée et réformée, et que les efforts de médiation déployés au niveau international doivent s'orienter vers la prise de décisions contraignantes en cas de divergence entre les parties, conformément à l'article 52 de l'Accord. Les groupes armés signataires ont confirmé leur pleine adhésion au Pacte dans une annexe signée le même jour et décidé de lancer, le 6 novembre à Gao, à Kidal et à Tombouctou, le processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration des combattants du Mécanisme opérationnel de coordination.

6. À la même réunion, la représentante de l'observateur indépendant a présenté les grandes lignes de son deuxième rapport, publié le 29 octobre et couvrant la période allant de mai à septembre. Elle y met l'accent tant sur les progrès accomplis dans l'application de la feuille de route du 22 mars que sur les problèmes rencontrés, à savoir la situation dans le centre du Mali et les activités économiques criminelles ayant cours dans le pays.

7. À sa réunion du 21 novembre, le Comité a constaté que l'application de l'accord de paix avançait trop lentement et que malgré l'accélération du processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration, la mise en place des autorités intérimaires n'avait absolument pas progressé. Les mouvements signataires, notamment la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger, se sont dits préoccupés par le projet de restructuration administrative et territoriale initié par le Gouvernement, et ont indiqué qu'ils envisageaient de le boycotter.

Mesures politiques et institutionnelles

8. Au cours de la période considérée, le pourcentage d'administrateurs civils présents sur leurs lieux d'affectation dans le nord et le centre du Mali a légèrement augmenté par rapport à la période précédente, passant de 31 % à 34 %. Les gouverneurs de Mopti, de Gao, de Tombouctou, de Kidal et de Ménaka étaient présents dans leurs localités respectives, tandis que le Gouverneur de Taoudenni a continué de travailler depuis Tombouctou, les infrastructures nécessaires à la conduite de ses activités, notamment les bureaux et les logements, n'étant pas encore installés. Sur les 72 administrateurs civils nommés en juin, sept (trois préfets et quatre sous-préfets) ont rejoint leur lieu d'affectation, à Kidal et à Gao. Depuis mon précédent rapport, le nombre de fonctionnaires des administrations judiciaire et pénitentiaire en poste dans le nord et le centre du Mali a légèrement augmenté, bien que l'insécurité ait continué de contribuer à l'absentéisme ou à la réinstallation de certains d'entre eux.

9. Dix administrations intérimaires au niveau des cercles ont été mises en place dans les régions de Tombouctou, de Ménaka et de Kidal, et deux autres – qui devaient

être installées à Taoudenni – ont été installées à Tombouctou. Le Gouvernement a alloué 6 millions de dollars supplémentaires pour permettre aux autorités intérimaires régionales de financer les projets énoncés dans leurs plans d'action prioritaires, notamment l'alimentation en eau de la ville de Kidal, la construction de six écoles et l'équipement de six points d'eau dans la région de Ménaka, et la création de trois usines de traitement de viande et de lait de chameau dans la région de Taoudenni.

10. Tout au long de la période considérée, le débat politique national a été dominé par des discussions sur la restructuration administrative et territoriale. Le 13 octobre, un document présenté comme étant un projet de loi sur la restructuration administrative et territoriale a été diffusé sur les réseaux sociaux, ce qui a suscité un âpre débat entre acteurs politiques et groupes de la société civile et déclenché des manifestations dans les régions du nord et du centre du pays. On craignait que certaines communautés ne soient désavantagées du fait de leur appartenance ethnique et géographique. Il était indiqué dans ce document que le nombre de régions passerait de 11 à 21, le nombre de cercles de 49 à 101 et le nombre de municipalités de 703 à 789. Dans le souci d'apaiser les inquiétudes et de prendre l'avis de la population, y compris certains segments de la société civile et les mouvements signataires, le Gouvernement a organisé des consultations régionales sur le statut du découpage administratif et territorial, qui se sont tenues du 13 au 17 novembre partout dans le pays, notamment dans les régions de Tombouctou, de Ménaka, de Kidal et de Mopti. Ces consultations n'ont cependant pas pu avoir lieu à Gao en raison d'une forte opposition de la part de la société civile et des groupes armés signataires, qui estimaient qu'elles manquaient d'ouverture et que la restructuration proposée se ferait au détriment de certains groupes sédentaires de la région.

Mesures de défense et de sécurité

11. Le 6 novembre, la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la Commission de l'intégration, avec l'appui de la MINUSMA, ont amorcé un processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration des combattants du Mécanisme opérationnel de coordination. Engagé du 6 au 30 novembre dans les régions de Gao, de Tombouctou et de Kidal, ce processus accéléré a concerné 1 600 combattants, dont 1 423 issus de la Coordination des mouvements de l'Azawad, de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger et d'autres groupes armés. Les combattants des mouvements signataires ont ainsi pu être intégrés dans l'armée nationale. Les trois patrouilles mixtes nouvellement constituées seront administrées par l'armée malienne et chargées d'assurer la sécurité dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, sous le commandement et la supervision de la Commission technique de sécurité. Parallèlement, certains membres de ces unités seront sélectionnés pour former des unités spéciales de lutte contre le terrorisme. La MINUSMA a continué de collaborer avec toutes les parties prenantes afin de les aider à parvenir à un accord et à commencer l'intégration des combattants des groupes armés dans les forces armées maliennes afin de sortir de l'impasse sur les quotas d'intégration des combattants dans les forces terrestres.

B. Autres faits survenus sur le plan politique

12. Il a été convenu de reporter les élections législatives, qui devaient se tenir au dernier trimestre de 2018. Le 12 octobre, la Cour constitutionnelle a jugé que le mandat des députés pourrait être étendu sous réserve qu'une loi organique pertinente soit adoptée. Le 24 octobre, le Conseil des ministres a approuvé un projet de loi portant prorogation du mandat des députés jusqu'au 30 juin 2019, qui a été adopté le 22 novembre par l'Assemblée nationale. Il a également approuvé un projet de décret

abrogeant les dates des élections législatives. Le Parlement a adopté un projet de loi portant prorogation de l'état d'urgence (en vigueur depuis le 20 novembre 2015) jusqu'au 31 octobre 2019.

13. Bien que favorables à un report des élections législatives, la plupart des parties prenantes, notamment le chef de l'opposition, Soumaïla Cissé, ont dénoncé la démarche unilatérale adoptée par le Gouvernement pour traiter de questions politiques décisives. Ils ont également demandé à être associés aux prochaines prises de décisions concernant les réformes politiques. Mon Représentant spécial a poursuivi ses missions de bons offices et rencontré des parties prenantes maliennes, notamment le Président Keita, le Premier Ministre et le chef de l'opposition, Soumaïla Cissé, afin d'apaiser les tensions et de promouvoir un dialogue politique constructif en consultation avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

14. Les préparatifs des élections législatives ont pu commencer. La MINUSMA a fourni un appui technique, logistique et consultatif au Gouvernement pour la mise à jour annuelle des listes électorales, notamment en transportant du matériel et du personnel dans les régions du nord et de Mopti et en appuyant la communication stratégique et les activités de sensibilisation.

15. Certains membres de l'opposition, dont Soumaïla Cissé, ont formé une nouvelle coalition politique appelée Front pour la sauvegarde de la démocratie, qui regroupe quelque 30 partis politiques, d'anciens candidats à la présidence et dirigeants de syndicats, et vise, entre autres, à rendre les élections plus transparentes et les systèmes de gouvernance plus inclusifs, et à protéger la liberté de la presse.

16. Le 5 novembre, les syndicats de magistrats ont décidé de mettre fin à une grève de trois mois, qui portait sur leurs salaires et les conditions de sécurité dans lesquelles ils étaient contraints d'exercer leurs fonctions. Cette décision a été prise après que les autorités ont accepté de déployer 310 agents de sécurité supplémentaires dans plusieurs juridictions et de répondre, lors d'un forum consultatif devant se tenir à Bamako à la mi-janvier 2019, aux préoccupations de l'ensemble des fonctionnaires concernant leurs salaires. Le Premier Ministre a également proposé que soit élaborée une loi-cadre portant sur les conditions de travail des magistrats. La MINUSMA a continué de contribuer à l'amélioration de la sécurité au sein du système judiciaire, notamment par l'installation de dispositifs de sécurité à la Cour et aux domiciles des magistrats dans la région de Tombouctou ; ce projet a été financé par le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali.

C. Appui aux Forces de défense et de sécurité maliennes

17. Dans le cadre du mémorandum d'accord conclu entre la MINUSMA et le Gouvernement concernant l'entraide entre les Forces armées maliennes et la Mission, cette dernière a assuré un appui à trois évacuations sanitaires primaires et secondaires, communiqué des informations et coordonné des patrouilles.

18. En collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Mission PSDC de l'Union européenne au Mali, la MINUSMA a continué de fournir une assistance technique au Pôle judiciaire malien spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Elle lui a fourni un soutien logistique et un appui en matière de liaison dans le cadre de son enquête sur les attaques menées contre la Mission, notamment celles qui avaient été perpétrées le 28 février à Douentza, le 14 avril à Tombouctou et le 27 octobre à Ber. En outre, elle a continué de partager ses locaux et d'organiser des séances de parrainage avec la brigade d'enquêtes spéciales du Pôle judiciaire, parrainage qui, pour la première fois,

a été étendu aux magistrats : ces derniers ont en effet été accompagnés dans l'instruction de 26 affaires pénales, notamment pour ce qui est de la collecte et de l'examen des éléments de preuve. Le Pôle judiciaire spécialisé a également bénéficié de formations portant sur les enquêtes relatives au terrorisme, la coopération judiciaire et la traite des êtres humains. En outre, la MINUSMA a fourni une assistance technique à la brigade de recherche de la gendarmerie de Sévaré et à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel en vue de l'exhumation du corps d'un terroriste présumé à Boulikessi, dans le centre du Mali. Les 16 et 17 octobre, en collaboration avec le Gouvernement et une organisation non gouvernementale locale, elle a formé, à Bamako, 50 représentants de la société civile, dont 25 femmes, à la politique nationale mise en place pour combattre et prévenir l'extrémisme violent et le terrorisme au Mali. Ces projets participeront au renforcement des capacités des autorités judiciaires maliennes d'enquêter sur les individus soupçonnés d'infractions liées au terrorisme, d'atrocités criminelles et d'actes de criminalité transnationale organisée qui constituent autant de menaces pour la stabilité du processus de paix, et de les poursuivre en justice.

19. La Mission a continué de mener des activités de renforcement des capacités à l'intention des Forces de défense et de sécurité maliennes : à Bamako, à Gao et à Tombouctou, elle a formé 1 067 membres des forces de sécurité maliennes, dont 115 femmes, en vue de les sensibiliser aux divers aspects du maintien de l'ordre et aux droits de l'homme ; dans les régions de Bamako, Gao, Mopti et Tombouctou, elle a formé 153 membres de la police nationale malienne, dont 14 femmes, ainsi que 32 civils, dont 12 femmes, en vue de développer leurs compétences en matière de police de proximité. Elle a fourni 20 motocycles à la police malienne pour appuyer un programme pilote de police de proximité à Bamako, qui doit être étendu à d'autres régions du pays. Toujours à Bamako, deux séminaires sur le thème de la police de proximité ont également été organisés à l'intention de la société civile. Grâce à des processus inclusifs de planification de la sécurité, la police de proximité cherche à renforcer la confiance entre les autorités de l'État et la population dans les zones touchées par le conflit. Le 5 octobre, afin d'appuyer la politique nationale des frontières, la Mission a dispensé des formations et fourni du matériel à l'armée malienne et aux gardes forestiers, notamment des appareils motorisés ultralégers de surveillance aérienne, financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali au titre d'un projet visant à préserver la sécurité des populations locales et à lutter contre le braconnage dans la région de Mopti.

D. Évolution de la situation régionale

20. Les acteurs régionaux, notamment la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, ont continué d'apporter leur soutien aux solutions visant à remédier aux causes profondes de l'instabilité dans le Sahel. Le 26 septembre, en marge du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, l'Organisation des Nations Unies a organisé une manifestation de haut niveau sur le Mali et le Sahel, coprésidée par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Groupe de cinq pays du Sahel, l'Union européenne, l'Algérie et la France. À cette occasion, les acteurs régionaux et internationaux ont rappelé qu'il importait d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord afin de rétablir la stabilité au Mali et au Sahel et de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel se sont à nouveau engagés à faire en sorte que la Force conjointe, dont le quartier général de Sévaré avait été la cible d'une attaque le 29 juin, soit opérationnelle le plus rapidement possible, tout en soulignant que l'insuffisance de financements et les déficits continueraient sans doute de causer des retards. Des représentants de pays donateurs ont réaffirmé leur soutien à la Force

conjointe et demandé instamment aux États membres du Groupe de cinq pays du Sahel d'accélérer leurs efforts de constitution des forces.

21. Le 25 octobre, le Comité de défense et de sécurité du Groupe de cinq pays du Sahel a tenu sa huitième session ordinaire à Niamey. Les chefs d'état-major des armées des États membres du Groupe de cinq pays du Sahel ont examiné les modalités pratiques du transfert du quartier général de la Force conjointe de Sévaré vers Bamako, qui permettrait à celle-ci d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle au plus tôt. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport en date sur la Force conjointe (S/2018/1006), le déploiement des contingents a continué d'être ralenti par l'absence de bases d'opérations sûres et fortifiées et le manque de capacités et de matériel. Les 5 et 6 décembre, le Groupe de cinq pays du Sahel a organisé une conférence de coordination des donateurs à Nouakchott avec l'appui de partenaires, dont l'ONU et l'Union européenne. La conférence visait principalement à recueillir un montant de 1,9 milliard d'euros destiné à financer le programme d'investissements prioritaires du Groupe pour la période 2019-2021, à savoir un dossier de 40 projets dans les domaines de l'infrastructure, de la gouvernance, de la résilience et de la sécurité. Ont assisté à la conférence les chefs d'État burkinabé, mauritanien, nigérien et tchadien, le Ministre malien de la défense et des anciens combattants et des représentants de plusieurs États Membres, d'entités des Nations Unies, d'organisations régionales et d'institutions financières internationales. Les promesses de financement ont atteint un montant de 2,4 milliards d'euros, dépassant les attentes des organisateurs.

III. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité

22. La situation en matière de sécurité est restée très préoccupante au cours de la période considérée et a été marquée par plusieurs attaques complexes perpétrées par des groupes extrémistes violents dans les régions du centre et du nord. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a revendiqué certaines des attaques ayant ciblé la MINUSMA, les Forces de défense et de sécurité maliennes et les forces internationales dans le centre et le nord du Mali, en particulier dans les régions de Tombouctou et de Mopti. En outre, le nombre d'actes d'intimidation, d'enlèvements et d'assassinats ciblés de civils et de membres de groupes armés signataires ont augmenté, surtout dans le centre du pays, où, de surcroît, les actes de violence et les affrontements intercommunautaires se sont multipliés.

A. Attaques asymétriques et autres

23. Le 27 octobre, la MINUSMA a encore une fois été la cible d'attaques asymétriques, plus particulièrement à Ber, dans la région de Tombouctou, où des assaillants non identifiés ont ouvert le feu et lancé des roquettes, tandis que deux véhicules piégés ont explosé après avoir pénétré dans le camp de la Mission. Cette attaque a fait deux morts et 11 blessés parmi les soldats de la paix. Ce mode opératoire, semblable à celui de l'attaque perpétrée le 14 avril à Tombouctou dans le « camp géant » de la MINUSMA, est révélateur des moyens importants dont dispose le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans – qui a immédiatement revendiqué l'attaque – pour mener des attaques complexes contre les forces internationales.

24. Le même jour, près de Konna, dans le cercle de Mopti, une patrouille de la MINUSMA a également été la cible d'une attaque complexe. Après que leur véhicule a touché un engin explosif improvisé (ou une mine), des soldats de la paix ont été engagés dans un affrontement armé, vraisemblablement par un groupe extrémiste violent. Six soldats de la paix ont été blessés.

25. Le 12 novembre, dans le centre-ville de Gao, une attaque à la voiture piégée a visé les locaux d'une entreprise sous-traitante dispensant au personnel de la MINUSMA des formations en matière d'atténuation des risques et de détection des explosifs. Trois civils ont été tués et au moins 30 blessés, dont 12 enfants et 6 femmes, ainsi que 9 formateurs. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a revendiqué l'attaque.

26. Dans la nuit du 22 au 23 novembre, les forces armées de l'opération Barkhane et les forces armées maliennes ont mené une opération contre le bastion de la Katiba d'Ansar Eddine du Macina, causant la mort de 30 terroristes, dont le chef du groupe, Hamadoun Kouffa.

27. Au total, 48 attaques à l'engin explosif improvisé ont été enregistrées au cours de la période considérée. Le nombre d'attaques de ce type n'a cessé d'augmenter depuis janvier 2018, pour atteindre 192, alors qu'il n'y en avait eu que 124 pendant la même période en 2017.

28. Les groupes armés auraient mené 64 attaques, dont 35 contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, 7 contre la MINUSMA, 2 contre des sous-traitants de la Mission, 16 contre les groupes armés signataires et 1 contre les soldats de l'opération Barkhane. Les plus touchées ont été les régions de Mopti (24 attaques), de Tombouctou (13 attaques), de Gao (12 attaques), de Kidal (7 attaques), de Ménaka (4 attaques), de Ségou (3 attaques) et de Kayes (1 attaque). Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a revendiqué deux attaques asymétriques au cours de la période considérée. Depuis mon dernier rapport en date, deux soldats de la paix ont été tués et 42 blessés, alors qu'il n'y avait eu aucun mort et seulement 11 blessés au cours de la période précédente. Lors d'une attaque perpétrée à Gao le 12 novembre, trois sous-traitants de la MINUSMA ont trouvé la mort et neuf ont été blessés ; trois civils ont été tués et au moins 30 blessés, dont 12 enfants et six femmes.

29. Les forces maliennes ont été la cible privilégiée des attaques asymétriques et le nombre de victimes a augmenté, avec 28 soldats tués et 47 blessés pendant la période à l'examen, contre 19 morts et 24 blessés au cours de la période précédente. Les attaques contre les Forces maliennes de défense et de sécurité ont été les plus nombreuses dans les régions de Mopti (19 attaques), de Tombouctou (64 attaques), de Ségou (3 attaques) et de Kayes (1 attaque). Par ailleurs, 5 membres des groupes armés signataires ont été tués dans la région de Ménaka lors d'une série d'affrontements opposant les groupes armés signataires et l'État islamique du Grand Sahara – les attaques perpétrées au cours de la période précédente ayant fait, elles, 40 morts et 4 blessés parmi les membres de ces groupes.

B. Protection des civils

30. Dans le centre du pays, bien que le nombre d'attaques (109) ait baissé par rapport à la période précédente, les civils ont continué d'être les victimes d'attaques ciblées et d'affrontements intercommunautaires impliquant des groupes armés d'autodéfense et des groupes extrémistes violents armés : au cours de la période considérée, 108 ont été tués (dont un enfant) et 43 blessés (dont cinq enfants et une femme), tandis que 287 avaient été tués (dont 14 femmes et 10 enfants) et 38 blessés au cours de la période précédente. La Mission a en outre enregistré 43 enlèvements de civils. La situation sur le terrain a été améliorée par la signature, au mois d'août, de l'Accord de paix de Koro, ainsi que par le déploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes à Dialloubé (cercle de Mopti), à Kouakourou (cercle de Djenné) et à Dioungani (cercle de Koro), effectué dans le cadre du plan de sécurité intégré du Gouvernement pour le centre du pays.

31. Certains des événements les plus meurtriers liés aux actes de violence opposant des éléments extrémistes présumés à un groupe de *dozos* (chasseurs traditionnels) se sont produits dans le cercle de Ténenkou (région de Mopti) entre le 4 et le 15 octobre, dans trois attaques qui ont fait 19 morts et plusieurs blessés.

32. La présence limitée de l'autorité de l'État dans certaines parties du centre et du nord du Mali a continué de laisser la voie libre aux groupes extrémistes violents qui ont pu y étendre leur influence. Dans la région de Mopti, les groupes armés extrémistes et violents limitent l'accès à la commune de Togeré-Coumbé depuis la mi-octobre, empêchant le ravitaillement de la population. Malgré la visite du Premier Ministre, le 13 octobre, au cours de laquelle il s'est engagé à remédier à la situation, certains éléments extrémistes violents ont consolidé leurs positions dans la région et déclaré qu'ils ne la quitteraient que sous la contrainte. De même, dans de nombreuses parties de la région de Gao, l'absence de l'autorité de l'État rend difficile l'instauration d'un environnement plus sûr pour les civils. Le 29 septembre en particulier, des éléments extrémistes violents présumés ont conduit une incursion depuis la frontière avec le Niger, tuant huit civils dans le village d'Amalawlaw et 12 autres dans les environs immédiats. Cette attaque a vraisemblablement été conduite en représailles aux opérations antiterroristes menées le long de la frontière Mali-Niger-Burkina Faso par la coalition du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés, du Mouvement pour le salut de l'Azawad et de l'opération Barkhane, tout en ayant également pour objectif de recruter de force la population locale. Le calme relatif qui régnait dans la région de Ménaka pendant la saison des pluies a pris fin le 25 septembre, lorsque des individus armés – appartenant probablement à la communauté idarfane – ont tué 27 civils issus de la population ibogholitane et en ont blessé trois (dont deux femmes) dans le cercle d'Inékar. Le nombre de meurtres commis dans la région de Ménaka a presque doublé, passant de 23 pendant la période précédente à 41 (dont deux enfants).

33. Au cours de la période considérée, des engins explosifs improvisés ont été utilisés dans sept attaques, faisant 21 morts et 28 blessés civils. À deux reprises dans la région de Mopti et lors d'une attaque dans la région de Ménaka, ces engins ont explosé après avoir été percutés par des véhicules privés.

34. Le Premier Ministre s'est rendu dans la région de Mopti à deux reprises. Le 2 octobre, il a présidé une réunion de réconciliation entre des représentants des communautés dogon et peule. La MINUSMA a continué d'apporter son soutien à l'action menée par le Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale pour régler les conflits, mettant en place six équipes régionales d'appui à la réconciliation dans les régions du centre et du nord. Elle a également continué d'appuyer les efforts de réconciliation et de restauration de la cohésion sociale, organisant notamment un forum pour la paix et la réconciliation, qui s'est tenu les 26 et 27 septembre dans la ville de Djenné. Réunissant 220 participants (dont 50 femmes), parmi lesquels des représentants des autorités gouvernementales locales, des responsables locaux, des chefs religieux et des membres de la société civile, le forum a été l'occasion de discuter de la détérioration des conditions de sécurité et a débouché sur un accord au titre duquel les participants ont accepté de coopérer avec les autorités de l'État pour stabiliser la région. En outre, le 20 novembre, les responsables des communautés idarfane et ibogholitane du Mali et du Niger ont signé un accord visant à mettre fin au conflit sur l'accès aux ressources naturelles qui les opposait. Le processus de médiation a réuni des responsables de la communauté peule, des groupes armés ainsi que des fonctionnaires maliens et nigériens.

C. Lutte antimines, armement et armes légères

35. En ce qui concerne la gestion des armes et des munitions, les efforts se sont poursuivis pour que le pays parvienne à sécuriser ses stocks : 37 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été formés au stockage des armes et des munitions et à la gestion des entrepôts. La MINUSMA a également formé 27 ingénieurs maliens aux opérations de fouilles et 9 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes à l'élimination des engins explosifs et des engins explosifs improvisés, l'objectif étant de renforcer les capacités des autorités maliennes en matière d'atténuation des risques d'explosion. Douze autres membres des Forces de défense et de sécurité ont reçu une formation d'instructeurs spécialisés dans la menace que représentent les engins explosifs improvisés.

IV. Situation des droits de l'homme

36. Au cours de la période considérée, la situation est restée très préoccupante sur le plan des droits de l'homme, en particulier dans le centre du pays et le long des frontières des régions de Tombouctou, Gao et Ménaka avec les autres pays, où de graves violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits ont de nouveau été signalées. La MINUSMA en a recensé 90 cas, qui ont fait au moins 163 victimes, dont 12 femmes et 18 enfants, contre 129 cas et 518 victimes déplorés au cours de la période précédente. On a dénombré entre autres 30 cas d'exécutions extrajudiciaires ou arbitraires, cinq cas de torture et de mauvais traitements et neuf cas de détention illégale. Dans 34 % des cas, ces violations des droits de l'homme étaient le fait de groupes armés d'autodéfense. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et d'autres groupes similaires étaient responsables de 28 % des cas, les groupes armés d'autodéfense, les groupes armés signataires et les Forces de défense et de sécurité maliennes de 14 % des cas chacun, d'autres autorités publiques maliennes et des groupes armés non signataires de 4 % chacun, et le Mécanisme opérationnel de coordination et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, d'un pour cent chacun. Les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits ont touché les régions de Mopti et de Ségou (57 % des cas), Tombouctou (19 %), Gao (9 %), Ménaka (6 %), la région de Kayes (4 %), Bamako (3 %) et les régions de Kidal et Koulikoro (1 %).

37. Un cas de violation des droits de l'homme imputable à des membres maliens de la Force conjointe a pu être documenté. Le 20 octobre, à Boulikessi, près de la frontière avec le Burkina Faso, des hommes armés non identifiés ont attaqué un véhicule des Forces armées maliennes transportant des membres du contingent malien de la Force conjointe ; l'attaque a fait un mort et plusieurs blessés. En réponse, les Forces armées maliennes ont arrêté un groupe de 15 personnes soupçonnées d'être mêlés à l'attaque, dont une est morte en détention et les 14 autres ont été soumises à des mauvais traitements ou torturées par les Forces armées maliennes. Les autorités ont ouvert des enquêtes internes sur ces allégations de violations des droits de l'homme.

38. La MINUSMA a continué d'aider le Gouvernement à lutter contre l'impunité. On constate certains progrès en ce qui concerne les poursuites engagées à la suite des exécutions extrajudiciaires de civils commises par les Forces de défense et de sécurité maliennes entre février et juin 2018 dans les villages de Sokolo (région de Ségou) et Boulikessi et Nantaka (région de Mopti), notamment la suspension, jusqu'à la fin de l'instruction, de ceux qui, dans leurs rangs, auraient participé aux violations des droits de l'homme.

39. Pendant la période à l'examen, 887 personnes ont comparu devant la Commission vérité, justice et réconciliation. À ce jour, la Commission a reçu au total 10 247 dépositions depuis le 3 janvier 2017. Dans ma lettre datée du 23 janvier 2018

(S/2018/57), j'ai informé le Conseil de sécurité de la création de la Commission d'enquête internationale, laquelle s'est rendue au Mali du 28 octobre au 2 novembre. Les trois commissaires ont officiellement lancé les travaux de la Commission dans le cadre de réunions préliminaires avec des représentants du Gouvernement, des groupes armés signataires, des associations de victimes, de la communauté internationale, de la Commission vérité, justice et réconciliation et de l'Organisation des Nations Unies.

40. La MINUSMA a dispensé des formations aux droits de l'homme à 620 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes, à 244 membres de la société civile et à 147 membres des groupes armés signataires participant aux unités mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination.

41. L'équipe spéciale de surveillance et d'information chargée des violations graves commises contre des enfants en temps de conflit armé a signalé 67 violations graves : 11 enfants ont été tués et 12 mutilés dans les régions de Tombouctou, de Gao et de Mopti, 42 enfants ont dû être séparés des groupes armés dans les régions de Gao et Kidal et suivent à présent un programme de réintégration et on a déploré un cas d'occupation militaire d'une école à Tombouctou et un cas d'entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire.

42. Du 5 au 30 novembre, avec l'appui de la MINUSMA et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Gouvernement a vérifié, dans le cadre du processus intégré et accéléré de désarmement, démobilisation, réintégration et intégration, qu'aucun enfant ne se trouvait parmi les combattants, et il n'en a effectivement trouvé aucun. Une campagne de sensibilisation a été menée auprès de 1 144 combattants au sujet des six violations graves commises à Gao, à Kidal et à Tombouctou.

43. Au cours de la période considérée, il a été fait état d'un cas avéré et de deux cas présumés de violence sexuelle liée au conflit commis par des inconnus armés dans le cercle de Goundam (région de Tombouctou). La MINUSMA a dispensé une formation à 40 policiers maliens, dont 22 femmes, et à 40 membres d'organisations de la société civile, y compris de jeunes dirigeantes et dirigeants, sur l'accueil et l'orientation des victimes de violences sexuelles.

V. Situation humanitaire

44. La situation humanitaire demeure précaire en raison de l'intensification des conflits armés, de la criminalité et des graves inondations. Dans le plan de réponse humanitaire pour 2019, il était estimé que 7,2 millions de personnes seraient touchées dans l'année, dont 3,2 millions auraient besoin d'assistance, contre 4,1 millions au début de 2018. Le plan cible les 2,3 millions de personnes dont les besoins sont les plus pressants, soit une baisse de 26 % par rapport aux prévisions, qui s'explique par une récolte exceptionnelle et une diminution du nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire. Néanmoins, après la période de soudure de 2019, 3,4 millions de personnes pourraient être concernées. Au 3 décembre, 52,4 % des 329,6 millions de dollars requis dans la version révisée du plan de réponse humanitaire pour 2018 avaient été fournis. Les donateurs ont également versé 72 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire hors de ce cadre.

45. Au mois de décembre 2018, les acteurs humanitaires avaient subi davantage d'atteintes à leur sécurité qu'en 2017 et en 2016 (194, contre 133 et 63, respectivement). L'insécurité et la présence d'engins explosifs le long des routes ont entravé l'accès humanitaire dans les régions du nord et du centre.

46. En décembre, 716 établissements scolaires étaient fermés, essentiellement à cause des conflits violents et des crimes, contre 735 en mai. On estime à 213 800 le nombre d'enfants concernés dans les régions du nord et du centre. Environ 60 % des écoles fermées étaient situées dans la région de Mopti.

47. Au cours de la période considérée, les partenaires humanitaires ont fourni une aide alimentaire d'urgence à plus d'un million de personnes vulnérables dans les régions du centre et du nord.

48. Les inondations ont continué en septembre. Au total, entre mai et septembre, elles ont touché 70 000 personnes et fait 15 morts, bien davantage qu'en 2017, où 11 000 personnes étaient concernées. Les autorités maliennes et les partenaires humanitaires ont aidé les plus vulnérables, notamment en leur fournissant une assistance pécuniaire, de l'eau, des services d'assainissement et des trousseaux d'hygiène.

49. Au 30 septembre, le Gouvernement, avec l'appui de l'ONU, avait dénombré 80 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et 526 505 personnes rentrées dans leurs foyers, 68 978 réfugiés qui étaient retournés au Mali et 140 276 autres qui étaient restés à l'étranger. À l'heure actuelle, le Mali abrite plus de 24 418 réfugiés et 737 demandeurs d'asile.

VI. Développement économique

50. Le 19 septembre, le Conseil des ministres a adopté le projet de budget pour 2019, qui prévoit l'affectation de fonds à l'application de l'accord de paix, à la réforme des forces armées et de la sécurité, à l'opérationnalisation des nouvelles régions et à l'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires. À la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, tenue à Paris en 2015, les donateurs s'étaient engagés à fournir 4,24 milliards de dollars : 1,24 milliard a été versé en 2015, 0,81 milliard en 2016 et 1,05 milliard de dollars en 2017. Le taux de décaissement devrait atteindre environ 90 % en 2018. De ces fonds, 40 % étaient réservés au nord du pays, en complément du budget du Gouvernement malien destiné à l'application de l'accord de paix. En octobre, le Fonds monétaire international a revu à la baisse ses prévisions de croissance et tablé sur un taux de 5 % au lieu de 4,9 % en 2018.

51. La MINUSMA a créé un nouveau fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, doté d'environ 3 millions de dollars et destiné à appuyer les Forces de défense et de sécurité maliennes, le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, et les projets relatifs à la prévention et à la médiation des conflits intercommunautaires. Au cours de la période considérée, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé un nouveau projet de portée nationale et deux projets axés sur les zones frontalières, pour un montant total de 4,5 millions de dollars. Le projet de portée nationale concerne la prévention des conflits entre éleveurs et pasteurs et la gestion inclusive des ressources naturelles dans les régions de Tombouctou et de Mopti. Un des nouveaux projets concerne la zone frontalière entre le Mali et le Niger et porte sur la recherche de solutions en vue de l'établissement d'un dialogue transfrontière pour mettre fin aux conflits communautaires exacerbés par les actions des groupes extrémistes. Il portera également sur le manque de confiance entre les communautés locales, les forces de défense et de sécurité et le système pénal. L'autre projet, axé sur la zone frontalière entre le Mali et le Burkina-Faso, vient appuyer les efforts déployés par les Gouvernements dans le cadre de la stratégie intégrée pour le Sahel et du plan d'appui des Nations Unies, les priorités des programmes transfrontières et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Il prévoit la participation des jeunes en tant qu'artisans de la paix et moteurs du développement, et vise à : renforcer les mécanismes et structures étatiques et non-étatiques de prévention et de gestion des conflits ; faire davantage participer les jeunes aux mécanismes et structures locaux de prise de décisions, des passerelles étant prévues vers les échelons régional et national ; faciliter le dialogue

et l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques dans le domaine de la participation civique des jeunes. Ces objectifs sont promus dans le cadre d'une stratégie transfrontière et régionale.

VII. Cadres stratégiques et plans d'intégration des Nations Unies

52. La MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies se sont employées à renforcer la collaboration stratégique et opérationnelle à des fins d'intégration, notamment au moyen d'un cadre stratégique intégré. Ce cadre, qui devrait être approuvé au début de l'année prochaine, définira la vision d'ensemble des organismes des Nations Unies, leurs objectifs communs et la répartition des tâches entre eux. Il devrait également prévoir une transition progressive, sous réserve des capacités institutionnelles du Gouvernement malien, des moyens d'action de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'amélioration de l'accès aux régions touchées par le conflit pour les partenaires de développement.

53. Le plan dans lequel figurent les principes directeurs pour l'élaboration du cadre stratégique intégré a été finalisé. Cinq groupes thématiques ont été créés et chargés respectivement des questions de l'extension de l'autorité de l'État et des services connexes ; des initiatives relatives à l'état de droit et à la sécurité ; de la réconciliation, de la prévention des conflits et de la cohésion sociale ; de l'appui aux élections ; des droits de l'homme et de la protection des civils. Le sujet de l'élaboration du cadre stratégique intégré a également été examiné lorsque la Sous-Secrétairerie générale aux opérations de maintien de la paix et le Sous-Secrétairerie général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix se sont rendus au Mali en décembre.

54. La MINUSMA a pris des mesures pour adapter son empreinte, conformément à la résolution 2423 (2018). Elle a en particulier commencé à déployer du personnel civil supplémentaire à Mopti et à Ménaka et s'efforce de créer la onzième unité de police constituée, qu'elle entend déployer à Sévaré (région de Mopti) au début de 2019 pour contribuer à la protection des civils dans le centre du pays. En outre, dans le cadre de l'action menée par tous les organismes des Nations Unies dans cette région, elle a mis au point à l'appui des efforts maliens une stratégie intégrée fondée sur cinq piliers : le dialogue politique, la sécurité et la stabilisation, la médiation, la cohésion sociale et la réconciliation, les droits de l'homme et la protection, et les partenariats stratégiques et la communication.

VIII. Capacités de la Mission

Composante militaire

55. Au 13 décembre, 12 144 militaires, dont 40 observateurs, 451 officiers d'état-major et 11 653 membres des contingents étaient déployés, sur un effectif autorisé de 13 289 personnes, dont 40 observateurs, 486 officiers d'état-major et 12 763 membres des contingents. Les femmes représentaient 3,06 % du personnel militaire.

56. De septembre à décembre 2018, 10 grandes opérations, confiées à des compagnies ou des bataillons pour une durée de 3 à 10 semaines, ont été planifiées. Il s'agissait entre autres d'opérations de reconnaissance et des missions d'appui aux mouvements de personnel et à la sécurité des convois.

57. Les patrouilles et escortes de la MINUSMA ont continué de voir leur marge de manœuvre opérationnelle limitée, en particulier dans le secteur nord, faute d'hélicoptères de transport moyen et de véhicules blindés de transport de troupes

appartenant aux contingents en nombre suffisant, et notamment de véhicules protégés contre les mines, ce qui entrave la bonne exécution du mandat de la Mission. Il y a lieu d'espérer un accroissement des capacités clefs grâce au déploiement, entre décembre 2018 et février 2019, d'une compagnie de forces spéciales à Tombouctou, d'une troisième compagnie (mécanisée) de la force de réaction rapide à Mopti, d'une unité d'hélicoptères d'attaque dotée de trois appareils à Gao, de deux autres compagnies spécialisées en convois de combat, respectivement à Gao et Mopti, ainsi que d'une unité tactique des transports aériens dotée d'un C-130 à Bamako.

Composante police

58. Au 30 octobre, 1 770 policiers, dont 324 policiers hors unités constituées, parmi lesquels 16,05 % de femmes, et 1 446 membres d'unités de police constituées, parmi lesquels 9,75 % de femmes, étaient déployés, sur un effectif autorisé de 1 920 policiers, dont 345 policiers hors unités constituées et 1 575 membres d'unités de police constituées. Le déploiement d'une unité de police constituée supplémentaire est en cours, mais six véhicules blindés de transport de troupes destinés aux unités de police constituées déployées font toujours défaut, ce qui continue de limiter la mobilité des unités. La composante police a également besoin de 21 policiers hors unités constituées ayant des compétences spécialisées dans des domaines tels que la criminalistique, les enquêtes, la police de proximité, la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre le terrorisme, la grande criminalité organisée et le trafic de drogue. La présence de spécialistes est essentielle pour aider le Gouvernement à lutter contre les crimes déstabilisateurs qui nourrissent et perpétuent les conflits et la violence.

Personnel civil

59. Au 3 décembre, 85 % du personnel civil de la MINUSMA avait été déployé, plus précisément 89 % des membres du personnel recrutés sur le plan international, 73 % des Volontaires des Nations Unies et 83 % des membres du personnel recrutés sur le plan national. Au total, 26 % des postes soumis à recrutement international, 32 % des postes de Volontaire des Nations Unies et 19 % des postes soumis à recrutement national étaient occupés par des femmes.

Construction de camps et sécurisation des itinéraires d'approvisionnement

60. Les principaux itinéraires de ravitaillement de la Mission vers ses principaux centres à Bamako et à Gao passent par Dakar, par Abidjan (Côte d'Ivoire) ou par Cotonou (Bénin) de manière à garantir une livraison des marchandises aussi efficace que possible.

61. La Mission mène actuellement 102 projets de construction prioritaires, qui sont achevés à 87 %. Les projets en cours concernent l'installation de structures de protection au-dessus des dortoirs, pour lesquelles on procède actuellement à l'achat du matériel. D'autres projets ont trait à l'agrandissement des aires de stationnement et à l'installation d'un hangar abritant un atelier de maintenance à Mopti, de deux hangars à Gao et d'un autre à Tombouctou. La Mission contribuera également à la construction de la piste d'atterrissage de Kidal, projet mené par un partenaire international. Divers projets d'amélioration de la sécurité, tels que l'ouverture d'entrées, le renforcement des murs latéraux afin de les protéger contre les effets du souffle et la construction de bunkers, sont en cours à Ménaka, Gao, Tessalit, Tombouctou, Mopti et Douentza.

Environnement

62. Le 18 octobre, la MINUSMA a achevé des études visant à moderniser les installations publiques d'épuration des eaux à Bamako et à Tombouctou, afin de les

rendre à même de traiter les eaux usées qu'elle génère. La Mission prévoit d'utiliser les installations modernisées à partir d'avril 2019 à Bamako et à Tombouctou. Le 5 novembre, les nouvelles stations d'épuration ont été achevées à Mopti, Bamako, Douentza, Tessalit et Ménaka. La Mission a procédé à l'inspection des camps et des sites de ses sous-traitants dans les régions de Bamako, de Mopti, de Tombouctou et de Gao pour s'assurer de leur conformité aux normes environnementales. Des contrats d'aménagement paysager prévoyant entre autres la plantation d'arbres aux fins du piégeage du carbone ont été conclus dans le cadre de l'initiative pour des camps verts.

IX. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

63. Le personnel des Nations Unies a continué de faire face à des menaces liées aux conflits armés et à la criminalité, principalement dans les régions du centre et du nord, ainsi qu'à des menaces liées au terrorisme dans tout le pays. La dynamique des conflits locaux et l'expansion des activités des groupes armés extrémistes violents dans les régions du nord et du centre ont continué de rendre difficile la conception des dispositifs de sécurité et des mesures d'atténuation des risques. Dans ce contexte, il demeure dangereux pour le personnel des Nations Unies de se déplacer sur les routes, y compris pour acheminer l'aide humanitaire.

64. L'attentat terroriste perpétré le 12 novembre contre les locaux d'un sous-traitant de la MINUSMA était une nouvelle preuve de la volonté du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans de compromettre la conduite des opérations des Nations Unies. Cette nette intensification de la violence est par ailleurs le symptôme d'un changement de tactique du groupe, qui ne recule plus devant le risque d'infliger des pertes massives à la population locale.

65. L'attaque complexe qui a été lancée contre le camp de la MINUSMA à Ber confirme également l'importance des efforts qui sont en cours pour systématiser les mesures de surveillance, de renseignement et de contrôle. La MINUSMA s'est attachée à renforcer les dispositifs de commandement, de contrôle et de communication, notamment en installant des systèmes de vidéosurveillance et de diffusion audio dans les centres d'opérations pour la défense des bases et en établissant des procédures intégrées de défense des camps entre tous les acteurs chargés de la sécurité dans le système des Nations Unies. Des centres d'opérations pour la défense ont été mis sur pied à Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti.

66. Afin d'améliorer la sûreté et la sécurité de son personnel, la Mission a renforcé ses capacités d'alerte rapide et de surveillance et s'est dotée pour ce faire des moyens technologiques opportuns en installant notamment des radars au sol, des batteries d'interception de tirs de roquette, d'artillerie et de mortier, et des systèmes électro-optiques à courte, moyenne et longue portée opérationnels jour et nuit. Elle a également révisé les instructions permanentes en matière d'évacuation sanitaire primaire, en y incorporant les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, tout en décentralisant les procédures d'approbation des évacuations pendant les opérations militaires préplanifiées. En outre, le 4 octobre, la MINUSMA a conclu un contrat commercial avec un hôpital privé de Niamey portant sur la fourniture de soins médicaux supérieurs au niveau 2 pour Kidal et Gao, où il n'existe que des établissements de soins de niveau 2, étant entendu que l'appui à Ménaka se fait depuis Gao.

X. Déontologie et discipline

67. Pendant la période considérée, aucun acte d'exploitation ou atteinte sexuels n'a été signalé à la Mission. Celle-ci a continué de mettre en œuvre la stratégie

tridimensionnelle visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en organisant préventivement 55 stages de formation à l'intention de 2 000 membres du personnel sur les normes de conduite attendues de l'ensemble du personnel de l'ONU et sur la politique de tolérance zéro du Secrétaire général en la matière.

XI. Observations

68. Le Gouvernement malien et les groupes armés de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger et de la Coordination des mouvements de l'Azawad ont pris de nouvelles mesures pour exécuter leurs obligations restantes au titre de l'Accord. Je félicite le Président Ibrahim Boubacar Keïta de sa détermination et le Gouvernement du Premier Ministre Soumeylou Boubèye Maïga, qui fait preuve d'une mobilisation constante en appui à l'Accord, comme en témoigne notamment la création d'un Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale chargé d'en coordonner l'application. Il est encourageant de constater la création d'administrations territoriales provisoires dans le nord du Mali et le lancement d'un processus accéléré de désarmement, démobilisation, de réintégration et d'intégration. Toutefois, l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables exigera la pleine et rapide exécution de toutes les obligations prévues par l'Accord, y compris la promotion d'un développement inclusif et durable. J'appelle donc toutes les parties à redoubler d'efforts et à continuer de prendre immédiatement des mesures concrètes pour appliquer sans retard les principales dispositions de l'Accord visées dans la Feuille de route du 22 mars, afin d'améliorer concrètement les conditions de sécurité et la réalisation d'un développement durable, y compris l'accès aux services sociaux de base.

69. Le soutien de la société malienne dans son ensemble sera indispensable à la pleine application de l'Accord dans les délais prévus. Je me félicite donc que les parties signataires aient insisté sur l'importance d'un processus sans exclusive lorsqu'elles ont fait leur le Pacte pour la paix signé par la MINUSMA et le Gouvernement. J'exhorte toutes les parties prenantes, y compris les membres de l'opposition, à joindre leurs efforts à ceux du Gouvernement pour faire avancer les principales réformes politiques et institutionnelles qui s'imposent pour améliorer la gouvernance et pérenniser la paix. Il demeure essentiel que chacun, et particulièrement les femmes et les jeunes, participent de manière significative à ce processus pour que des résultats durables puissent être obtenus et que les progrès accomplis au cours des dernières années ne soient pas remis en question.

70. Je prends note de l'accord portant sur le report des élections législatives à l'année prochaine. J'appelle toutes les parties au processus de paix à profiter de cette période pour renforcer la transparence et la crédibilité du processus électoral et accroître la participation, notamment celle des jeunes. La MINUSMA et le Programme des Nations Unies pour le développement, par l'intermédiaire de l'équipe électorale intégrée, continueront d'aider les partenaires nationaux à préparer le scrutin.

71. Le lancement du processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration dans les régions de Gao, de Kidal et de Tombouctou est un pas encourageant vers la formation d'une armée malienne reconstituée et réformée. J'engage les parties signataires à parvenir sans plus tarder à un accord sur les conditions d'intégration des membres des groupes armés aux forces armées maliennes. Ces forces armées reconstituées et réformées devraient à terme jouer un rôle central dans le renforcement de la sécurité dans tout le pays.

72. Je demeure extrêmement préoccupé par les conditions de sécurité au Mali, en particulier dans le centre du pays. Il faut remédier de toute urgence à cette situation en adoptant une stratégie plus intégrée et globale sous peine de la voir se détériorer

davantage. J'appelle le Gouvernement à redoubler d'efforts afin de trouver une solution aux causes profondes du conflit et de régler les problèmes de sécurité dans les zones concernées. La présence des Nations Unies dans le centre est en passe d'être renforcée afin de soutenir le programme de stabilisation multidimensionnel du Gouvernement, l'accent étant mis sur les efforts de réconciliation et de médiation locale.

73. Je me félicite de l'élaboration d'un cadre stratégique intégré, outil essentiel pour renforcer la coopération et mettre en commun les ressources des organismes des Nations Unies pour qu'ils puissent agir de concert en tenant compte des liens complexes qui existent entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

74. La MINUSMA continue de coordonner ses activités avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, le Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et l'opération Barkhane, dans la limite de leurs mandats respectifs. Dans ce contexte, elle continuera d'appuyer les Forces de défense et de sécurité maliennes en leur fournissant notamment une assistance technique et en leur proposant des formations.

75. Les forces militaires nationales et internationales actives au Mali sont toutes tenues de veiller lors de leurs opérations au respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Aucun effort ne doit être épargné pour faire en sorte que les auteurs de violations des droits de l'homme aient à rendre compte de leurs actes. Des progrès notables s'imposent en matière de lutte contre l'impunité si l'on souhaite voir couronnées de succès les initiatives de réconciliation, pour qu'elles contribuent à reconstruire le tissu social, renforcent la confiance et rassemblent la société, et ouvrent la voie à une paix durable. La Commission d'enquête internationale complétera les efforts faits par le Mali et veillera à la mise en place d'institutions judiciaires crédibles et opérationnelles en vue de rendre la justice et d'avancer vers la réconciliation. J'exhorte le Gouvernement à redoubler d'efforts pour enquêter sur les infractions qui risquent de déstabiliser le processus de paix, y compris les infractions liées au terrorisme, et à en traduire les auteurs en justice. Je prie instamment les États Membres de fournir des compétences en matière de police pour aider à mettre fin aux crimes déstabilisateurs.

76. Je suis attristé que des soldats de la paix soient morts et qu'il y ait eu des blessés à cause de la poursuite des attaques et j'adresse mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple du pays fournisseur de contingents qui ont perdu deux soldats de la paix, ainsi qu'aux familles endeuillées des victimes. Le Secrétariat et la Mission continuent de s'employer à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. J'engage à nouveau les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à s'acquitter des obligations prévues dans le mémorandum d'accord signé avec l'ONU. Il est essentiel qu'ils équipent leurs contingents de véhicules blindés de transport de troupes, notamment des véhicules protégés contre les mines, pour préserver autant que faire se peut le personnel des menaces et permettre à la Mission de mener à bien son mandat. J'engage en outre les États Membres à continuer d'appuyer la MINUSMA en fournissant un appui bilatéral à ceux des pays fournisseurs qui en ont besoin.

77. La détérioration de la situation humanitaire est extrêmement préoccupante. L'accès aux services et à une assistance de base tels dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, ainsi qu'au logement, demeure restreint et difficile. En outre, les conflits intercommunautaires et la criminalité organisée continuent d'entraver le travail des acteurs humanitaires, y compris l'acheminement d'une aide indispensable aux personnes vulnérables et dans le besoin. Mon Représentant spécial, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, poursuivra ses échanges avec les groupes armés signataires et les autres groupes armés dans l'espoir d'améliorer l'accès humanitaire.

78. J'exhorte le Groupe de cinq pays du Sahel à redoubler d'efforts pour déployer les contingents prévus dans leur totalité et mettre pleinement en place la composante police de la Force conjointe, dans le respect des droits de l'homme. Il est fondamental que cette force reprenne ses opérations dès que possible. La MINUSMA est prête à lui apporter un appui dans les limites des financements qu'elle a reçus à cet effet. Je demande à la communauté internationale d'appuyer la Force conjointe en mettant à sa disposition des ressources financières et logistiques plus prévisibles et durables et de fournir à la MINUSMA les fonds dont elle a urgemment besoin pour soutenir la Force, comme elle en a reçu le mandat. J'exhorte également les donateurs ayant annoncé des contributions non préaffectées à tenir compte des besoins existants et à accélérer le décaissement des fonds annoncés. Je félicite le secrétariat permanent et les États Membres appartenant au Groupe de cinq pays du Sahel pour la conférence de coordination des partenaires et des donateurs tenue le 6 décembre dernier à Nouakchott. Je me réjouis que les promesses de financement de la première phase du programme d'investissements prioritaires du Groupe pour la période 2019-2021 aient atteint le montant de 2,4 milliards d'euros. L'ONU continuera d'appuyer le Groupe de cinq pays du Sahel, y compris en harmonisant son plan d'appui au Sahel avec les investissements prioritaires, dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

79. Enfin, je tiens à féliciter mon Représentant spécial, Mahamat Saleh Annadif, qui fait un travail remarquable, et à remercier les membres du personnel du système des Nations Unies au Mali des efforts inlassables qu'ils consentent dans un contexte extrêmement difficile. Je remercie également de leur soutien constant au Mali les membres de la médiation internationale, notamment le principal d'entre eux, à savoir l'Algérie, et les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine, l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le Groupe de cinq pays du Sahel, ainsi que les organisations non gouvernementales et tous les autres partenaires.

Carte

